

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS DE L'ONERA DU 11 AVRIL 2019

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Quelques rappels – Conformément aux statuts de l'Association, ce Conseil est composé de **12 membres élus pour deux ans**. En début de mandat, il désigne en son sein un bureau où chacune des fonctions principales sont assurées par un titulaire éventuellement secondé d'un adjoint afin de permettre une bonne continuité de fonctionnement en cas d'empêchement de l'un ou l'autre des responsables. Le Conseil se réunit à peu près mensuellement pour proposer, étudier, décider des actions à entreprendre, désigner les responsables chargés de leur exécution et en assurer le suivi. Ainsi, chaque membre du Conseil*, selon sa disponibilité, ses aspirations, participe au bon fonctionnement de l'association tant dans le domaine des idées que pour l'exécution des tâches matérielles indispensables.

Tout adhérent à l'association est éligible, les membres du Conseil sortant pouvant postuler à un nouveau mandat. **Pour faire acte de candidature** utilisez le formulaire ci-dessous que nous vous demandons de nous retourner avant le **lundi 18 février 2019**.

(*) Si être membre du Conseil constitue un engagement formel, l'Association, de par son rôle, son fonctionnement et souhaitant la plus large participation, accepte avec plaisir toute aide ponctuelle ne requérant pas de satisfaire à une disposition statutaire (propositions d'activités, petites tâches matérielles,...). Toute collaboration est la bienvenue.

✂-----

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS DE L'ONERA DU 11 AVRIL 2019

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je soussigné(e),.....
ai l'honneur de présenter ma candidature au Conseil d'Administration
de l'Association des Anciens de l'ONERA.

Date et signature

(à retourner pour le lundi **18 février 2019**)

AAO – ONERA BP 72 – F 92322 CHATILLON CEDEX

Tél. 01 46 73 37 78 - CCP PARIS 6885 03 D - courriel : aao@onera.fr

Déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 9 Avril 1979. Journal Officiel du 15 Avril 1979 (Loi du 1er Juillet 1901)